



BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 2 - Mois de février - mars 2026

Éditorial

Garder l'élan !

Après la clôture de la 14^{ème} Conférence Ministérielle se pose la question prégnante des prochaines étapes de nos discussions à Genève en particulier à l'occasion du prochain Conseil Général.

La 14^{ème} conférence ministérielle, malgré l'accueil plus que chaleureux offert par les autorités camerounaises aux délégations, n'est parvenue à adopter ni un programme de travail en faveur d'une réforme de l'Organisation, sujet pourtant au centre de nos travaux depuis presque un an maintenant et indispensable au maintien de la pertinence d'un système multilatéral fondé sur des règles, ni à permettre l'inclusion de l'accord plurilatéral sur la facilitation de l'investissement pour le Développement au sein des règles de l'OMC, ni à renouveler le moratoire sur les transmissions électroniques, qui a expiré à l'issue de la Conférence ministérielle.

Il nous faut maintenant regarder vers l'avenir. Les Membres ont adopté une déclaration par laquelle ils s'engagent à poursuivre les négociations sur les subventions à la pêche afin de parvenir à un accord global encadrant les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche et une déclaration sur les petites économies vulnérables, dotant les Membres d'un programme de travail sur ces économies particulièrement vulnérables face aux incertitudes économiques et aux chocs environnementaux.

Il nous faut également veiller à ancrer notre action dans le concret et à dépasser les blocages. Prenant acte de l'impasse dans laquelle se trouvent les initiatives plurilatérales à l'OMC, 66 Membres parties à l'accord sur le commerce électronique ont décidé de faire entrer en vigueur de manière provisoire cet accord dont les parties représentent 70% du commerce mondial. Ils ont ainsi franchi un pas nécessaire et décisif pour aller de l'avant.

De retour à Genève, les Membres réunis en Conseil Général les 6 et 7 mai devront reprendre le travail laissé en jachère à Yaoundé. Ils auront la responsabilité historique d'adopter un programme de travail pour la réforme de l'Organisation, au risque de subir sa relégation aux confins des enjeux du commerce mondial. Se doter d'un programme de travail ambitieux est

Éditorial
p. 1

Dossier spécial :
conférence
ministérielle
p. 3

Autres réunions :
Négociations
plurilatérales
p. 10

Vie de la
délégation
p.12

Calendrier
de l'OMC
p. 13

une opportunité pour les Membres de décider de l'avenir de l'organisation. Une solution en faveur d'un nouveau moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques afin de garantir la stabilité nécessaire et la prévisibilité qui ont été au cœur du développement du commerce électronique et des transmissions de données ces 28 dernières années est à portée de main et doit se concrétiser au plus vite.

L'un et l'autre de ces deux sujets sont des priorités absolues. Nous étions proches d'un résultat à Yaoundé. Nous devons faire en sorte de conserver l'élan. Rien ne justifie que nous ne puissions avancer, nous n'aurions aucune excuse.

Emmanuelle IVANOV-DURAND
Déléguée Permanente

Dossier spécial Conférence ministérielle Yaoundé 26-29 mars 2026

14^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC



14^{ème} Conférence
Ministérielle de l'OMC
Yaoundé - Cameroun
2026



@wto

La conférence ministérielle de l'OMC, biennale, a tenu sa 14^e session à Yaoundé du 26 au 30 mars. La réforme de l'OMC était au cœur des discussions. La prolongation des moratoires sur les droits de douane sur les transmissions électroniques et sur les plaintes en situation de non violation de l'accord ADPIC ainsi que des mesures en faveur des PMA ont également fait l'objet de négociations intenses.

Réforme de l'OMC

Les discussions consacrées à la réforme de l'OMC étaient organisées en petits groupes d'une trentaine de membres en breakout sessions.

Les sessions consacrées aux enjeux fondamentaux de la réforme de l'OMC ont mis en évidence un attachement largement partagé des Membres à une organisation crédible, fonctionnelle et fondée sur des règles, tout en révélant des divergences profondes sur les modalités concrètes de sa réforme. À travers les groupes de discussion sur les « foundational issues », un consensus s'est dégagé autour du maintien des principes structurants du système, en particulier la clause de la nation la plus favorisée

(NPF) et le caractère multilatéral et inclusif de l'Organisation mais certains ont ouvert la voie à une réflexion sur l'adaptation de ces principes aux réalités économiques actuelles.

Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'une réforme ambitieuse visant à restaurer la crédibilité de l'OMC, en particulier à travers le rétablissement d'un mécanisme de règlement des différends pleinement opérationnel. Toutefois, des divergences marquées sont apparues quant au contenu et à la méthode de cette réforme. Certains Membres ont soutenu le programme de travail du facilitateur comme une base utile, tandis que d'autres l'ont jugé déséquilibré, incomplet ou prématuré, notamment au regard de la prise en compte insuffisante du développement et des mandats existants.

Les discussions ont également mis en évidence une ligne de fracture persistante entre, d'une part, des Membres favorables à une évolution du système pour le rendre plus agile, notamment à travers le recours à des accords plurilatéraux, et, d'autre part, des Membres attachés à une approche strictement multilatérale et au respect des principes existants. Cette tension s'est particulièrement manifestée dans les débats sur la prise de décision, où un consensus fort s'est dégagé en faveur du maintien du principe de consensus comme fondement de la légitimité de l'OMC, notamment pour les pays en développement. Plusieurs délégations ont souligné les limites de ce mode de décision, évoquant des blocages structurels et la nécessité d'introduire davantage de flexibilité.

Sur la question des initiatives plurilatérales, une position intermédiaire semble émerger. Une majorité de Membres reconnaît leur utilité comme outil pragmatique, tout en insistant sur la nécessité de garanties strictes en matière de transparence, d'inclusivité et de compatibilité avec les règles multilatérales. À l'inverse, certains pays mettent en garde contre le risque de fragmentation du système et insistent pour que ces initiatives restent exceptionnelles.

La question des mandats passés, en particulier en matière d'agriculture, a constitué un autre point de clivage majeur. De nombreux pays en développement ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre ces mandats avant d'envisager de nouvelles négociations. À l'inverse, certains Membres ont relativisé leur portée, appelant à une approche plus flexible permettant d'avancer également sur de nouveaux sujets.

Les discussions sur le développement ont confirmé son caractère central dans la réforme de l'OMC, mais ont également révélé des divergences importantes sur les modalités du traitement spécial et différencié (TSD). Un large groupe de pays en développement et de PMA a défendu une approche fondée sur le maintien, voire le renforcement, du TSD comme droit fondamental permettant de corriger les asymétries structurelles. D'autres Membres ont plaidé pour une approche plus ciblée et différenciée, visant à rendre le TSD plus opérationnel et mieux adapté aux réalités économiques contemporaines. Malgré ces divergences, aucun Membre n'a remis en cause le principe même du TSD.

Enfin, les discussions sur le « *level playing field* » ont mis en lumière des divergences profondes quant à la définition et au périmètre de cette notion. Certains Membres ont mis l'accent sur les asymétries structurelles, en particulier dans le domaine agricole, et sur la nécessité de traiter en priorité les distorsions liées aux subventions dans les pays développés. D'autres pays dont l'UE ont insisté de leur côté sur les distorsions liées aux subventions industrielles, aux surcapacités et au manque de transparence.

Poursuite des négociations sur les subventions à la pêche

Lors de la session ministérielle, les Membres ont approuvé le projet de décision qui réaffirme leur engagement à poursuivre la négociation, dans l'objectif de parvenir à des disciplines additionnelles à celles de l'Accord sur les subventions à la pêche au plus tard en septembre 2029.

Le Paraguay, les Samoa, Saint-Vincent et Grenadine ont déposé leur instrument de ratification, ce qui porte à 119 les Membres ayant ratifié l'Accord sur les subventions à la pêche.

A noter que la Namibie et l'Égypte ont signalé que la ratification de l'Accord est en cours dans leur capitale.



@wto



@wto

Intégration de l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement

129 Membres ont demandé l'incorporation de l'Accord à l'annexe IV de l'Accord de Marrakech. Seul un Membre s'y est opposé.

Un événement a été organisé pour rendre compte des progrès accomplis et des perspectives pour faire entrer en vigueur l'AFID. Une déclaration ministérielle a été distribuée après la fin de la conférence encourageant les ambassadeurs à Genève à poursuivre leur effort pour une entrée en vigueur rapide.

Accord sur le commerce électronique et moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques

Habituellement renouvelé pour deux ans à chaque conférence ministérielle conjointement avec le programme de travail sur le commerce électronique, le moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques a expiré à la fin de la Conférence, faute d'accord entre les Membres. Concernant l'accord plurilatéral sur le commerce électronique, face à l'impossibilité d'intégrer l'accord plurilatéral dans le cadre juridique de l'OMC, 66 parties à l'accord ont décidé d'aller de l'avant et de faire entrer en vigueur l'accord provisoirement.



@wto

Agriculture

A Genève, un projet de déclaration, engageant les Membres à continuer la discussion dans le double objectif de la libéralisation des échanges et de la sécurité alimentaire avait recueilli l'accord de tous à l'exception des Etats-Unis et de l'Inde.

La session ministérielle plénière sur l'agriculture du 28 mars, n'a pas permis aux Membres de faire évoluer leur position.

Développement

Le renouvellement du moratoire sur les plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC s'est heurté à l'opposition de deux Membres.

Le Paquet PMA n'a pas pu être adopté. Ce paquet comprenait 4 projets de décision et de déclaration sur i) la transition sans heurt de la sortie de la catégorie de PMA ; ii) le suivi des travaux sur le traitement préférentiel en matière de services ; iii) le transfert des discussions sur les transferts de technologie en faveur des PMA du comité Commerce et développement vers le conseil ADPIC et ; iv) le lancement de la phase 3 du Cadre intégré renforcé qui accompagne les PMA à mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales les PMA.

D'autres projets de décision étaient sur la table et ont été rejetés sans surprise, aucun compromis n'ayant été trouvé en amont. Il s'agit du projet du Maroc sur les transferts de fonds et de la proposition de l'Inde sur les transferts de technologie.

In fine, seule la proposition visant à transférer l'étude des recommandations du G90 pour rendre opérationnelles les mesures de TSD en comités techniques SPS et OTC ; et le programme de travail pour les petites économies ont été adoptés.

Evènements parallèles

Evénement sur l'initiative *Emerging issues on agricultural Trade (EAT)*, organisé par le Brésil et la Suisse

Le Brésil a présenté l'initiative EAT et invité les Membres à s'y joindre. Selon les organisateurs, les discussions actuelles sur l'agriculture, le commerce, la durabilité, le développement étant fragmentées et ont un impact limité, le dialogue vise à être une réponse « pragmatique, de portée limitée, flexible dans sa forme, respectueuse des mandats existants et entièrement contrôlée par les membres ». La proposition n'implique aucune obligation juridique, n'établit aucun mandat de négociation et ne préjuge pas des résultats. Le dialogue aura une durée initiale de deux ans, à l'issue de laquelle les membres feront le point sur l'expérience et décideront des prochaines étapes.

La Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie (co-sponsors) ainsi que la Colombie sont intervenues pour défendre un espace pour discuter des questions de durabilité à l'OMC, sans créer de nouvelles obligations, ni interférer avec les processus existants de négociation, dans un cadre qui ne vise pas à négocier de nouvelles règles mais à mieux comprendre les enjeux. La Suisse a, en particulier, rappelé le mandat constitutionnel qui l'oblige à soutenir une agriculture durable, grâce à une politique agricole et commerciale cohérente, et insisté sur l'importance que ce dialogue aborde la durabilité dans ses 3 dimensions, économique, environnementale et sociale.

Cadre intégré renforcé (CIR)



@wto

En marge de la Quatorzième Conférence ministérielle, le Cadre intégré renforcé (CIR) a lancé sa troisième phase, prévue sur six ans, afin de soutenir les pays les moins avancés (PMA) dans le développement de leur commerce. Cette nouvelle étape vise à renforcer leurs capacités à tirer profit des échanges internationaux et des investissements pour favoriser une croissance durable. Lors d'un événement de haut niveau, en présence de plusieurs ministres, et modéré par la Représentante permanente de la France auprès de l'OMC, plusieurs partenaires, dont

des pays européens, ont annoncé des contributions financières de 16 millions d'euros au total pour accompagner ce programme (Royaume-Uni : 5 M Livres, Suisse : 2,5 millions CHF, Allemagne : 5,5 M€). Pour rappel, la France avait engagé 300 000 € en 2025 pour cette phase 3 et devrait apporter une contribution plus large au programme en 2026/2027. L'ensemble des fonds mobilisés serviront notamment à améliorer les infrastructures, développer les compétences et faciliter l'intégration des PMA dans le commerce mondial.

Multi-Party Interim Appeal Arbitration Arrangement (MPIA)

Un événement sur le MPIA était organisé par l'UE et les parties au mécanisme pour saluer l'adhésion de trois nouveaux membres : le Lichtenstein, la Moldavie et la Barbade portant le nombre de parties à 61 (UE comptant pour 27).

Business Forum

A l'occasion de ce Forum des entreprises, la directrice générale de l'OMC, a rappelé le rôle central du secteur privé dans le système commercial multilatéral et la résilience du commerce international face

aux crises récentes. Elle a toutefois souligné les fortes pressions qui fragilisent ce système, notamment les mesures unilatérales et son manque d'adaptation aux transformations numériques. Elle a appelé à une OMC plus agile, capable de répondre aux défis contemporains comme l'intelligence artificielle, le climat et les tensions géopolitiques, en faisant de la MC14 un moment clef de la réforme.

Le vice-ministre camerounais Michael ELANGWE NAMAYA a mis en avant le potentiel largement inexploité de l'Afrique, qui ne représente que 1,9 % du commerce mondial malgré 16 % de la population mondiale. Il a insisté sur la croissance démographique à venir et sur la nécessité d'un cadre multilatéral stable pour attirer les investissements et développer les marchés du continent.

Le ministre britannique du Commerce, Chris BRYANT, a souligné l'importance de restaurer la prévisibilité du système et d'adopter une vision de long terme. Il a averti qu'un affaiblissement du multilatéralisme constituerait un choc majeur pour l'économie mondiale et a appelé à un dialogue constructif entre États pour permettre une réforme durable.

Le président de la Chambre de commerce internationale, le Français Philippe VARIN, a insisté sur les conséquences des crises géopolitiques, notamment dans le détroit d'Ormuz, sur les chaînes d'approvisionnement et la sécurité alimentaire. Il a estimé que l'inaction coûtait plus cher qu'une réforme et a présenté les priorités du secteur privé : relance des négociations, réforme du règlement des différends, règles plurilatérales, flexibilité accrue et maintien du moratoire sur le commerce électronique.

Enfin, les entreprises ont exprimé des positions convergentes, soulignant que l'incertitude freine les investissements et que l'affaiblissement du règlement des différends favorise les rapports de force. Elles ont insisté sur l'importance du commerce numérique et sur leur volonté de participer davantage à l'élaboration des règles, tout en appelant à une réforme ambitieuse, crédible et opérationnelle de l'OMC.

Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable

Une conférence de presse a été organisée à Yaoundé lors de laquelle une déclaration des coordonnateurs du Dialogue a été présentée. Celle-ci a réaffirmé l'importance de la coopération internationale et de continuer à soutenir les négociations intergouvernementales pour un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique. Cette déclaration était accompagnée de cinq documents techniques : i) un résumé analytique des approches statistiques pour estimer les flux commerciaux de plastiques intégrés, d'emballages et de produits à usage unique discutés dans le DPP ; ii) un résumé analytique des différentes approches de régulation des produits plastiques à usage unique discutées dans le DPP ; iii) un synopsis des considérations des membres concernant l'adoption de mesures liées au commerce sur les plastiques soulevées lors des discussions sur le DPP ; iv) un synopsis des services et technologies pour la gestion des déchets et les activités de nettoyage identifiés lors des discussions sur le DPP ; v) un synopsis des substituts non plastiques, alternatives et services aux produits plastiques à usage unique identifiés dans les discussions DPP.

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

En amont de la CM14, le 19 mars à Genève, le TESSD a lancé son paquet sur la durabilité environnementale qui comprenait **une déclaration des coordonnateurs et un document retraçant l'ensemble des travaux conduits jusqu'à présent accompagnés**: i) d'une compilation et cartographie des mesures climatiques liées au commerce -TRCM ; ii) d'une compilation des éléments de conception des subventions ; iii) des aspects commerciaux et pratiques des membres en matière d'économie

circulaire ; iv) d'un résumé analytique sur les biens et services verts ; v) de conclusions clés sur les biens et services verts.

Événement de Haut niveau sur les femmes et le commerce

En marge de la Conférence ministérielle, l'OMC et le Centre du commerce international (CCI) ont co-organisé la deuxième édition de l'Événement de haut niveau sur les femmes et le commerce. L'événement a réuni des femmes entrepreneures, des partenaires du développement et du secteur privé, ainsi que des Membres de l'OMC, afin de mettre en lumière les leviers permettant aux entreprises dirigées par des femmes d'accéder aux marchés, de se développer et de renforcer leur compétitivité.

A cette occasion, les co-présidents du groupe informel sur le commerce et l'égalité des

genres ont fait une déclaration commune sur le « renforcement du système économique mondial grâce à l'autonomisation économique des femmes » et présenté les trois nouveaux livrables du groupe informel : i) le lancement d'un nouveau Compendium "Autonomiser les femmes dans le commerce grâce à la numérisation : perspectives politiques" ; ii) un document conjoint sur les principales conclusions concernant l'accès au financement des MPME dirigées par des femmes ; iii) un recueil de suivi des réalisations du groupe informel depuis 2020.



@wto

Retrouvez les séances d'[ouverture](#) et de [clôture](#) de la 14^{ème} Conférence Ministérielle :



Autres réunions

Négociations Multilatérales

Organe de règlement des différends (ORD) – 24 février 2026

Dans l'affaire **DS616 – Droits compensateurs visant les produits en provenance d'Indonésie** – l'UE, les Etats-Unis, l'Australie, Taiwan et le Mexique ont réitéré leur désaccord avec le rapport du groupe spécial, qui n'a pas retenu le qualificatif de « subvention transnationale ».

Le rapport **DS623 – Certains crédits d'impôt au titre de l'IRA** – a été adopté par l'ORD. Les Etats-Unis ont contesté le rapport et ont fait appel dans le vide.

Dans l'affaire **DS632 – Conditions de concession de licences mondiales pour les brevets essentiels à une norme** – l'UE a demandé l'établissement d'un Groupe spécial. Celui-ci a été refusé par la Chine.

Dans l'affaire **DS642 – Mesures concernant le commerce dans les secteurs des technologies automobiles et des énergies renouvelables** – un Groupe spécial a été établi sur demande de la Chine.

Les Etats-Unis se sont opposés à la proposition colombienne de désignation des Membres de l'Organe d'Appel.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Comité des affaires budgétaires et financières (CBFA) – 2 mars 2026

Le premier CBFA suivant l'adoption du budget 2026-2027 a permis aux Membres d'examiner plusieurs sujets. Le rapport du Groupe de travail sur le processus de réforme des pensions a notamment été adopté par les Membres sans commentaire. Le Projet de plan de travail du Comité du budget, des finances et de l'administration pour 2026 a quant à lui été étudié par les Membres dont certains ont souhaité l'ajout de la stratégie du Secrétariat et la réallocation des fonds.

Les Membres ont également évoqué la question des frais de santé des agents de l'OMC, plusieurs Membres ont appelé le Secrétariat à se concentrer dans un premier temps sur les prestations existantes afin de les évaluer.

Plusieurs Membres ont par ailleurs rappelé l'importance pour tous de s'acquitter de leur contribution sans lesquelles l'OMC ne peut assurer ses fonctions.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'Accord sur les marchés publics – 4 mars 2026

Le comité a choisi son nouveau président en la personne de William Westerveld JENSEN (Norvège) qui a présenté son plan de travail axé sur la stabilité et la transparence ainsi que sur le soutien aux adhésions à l'Accord.

Le comité a adopté la décision concernant la mise en distribution générale d'une quatrième liste de documents historiques relatifs à l'AMP ayant déjà été distribués. Le Secrétariat travaillera à une nouvelle liste de documents pouvant être diffusés.

En session informelle, les préoccupations des Membres se sont concentrées sur les nouvelles mesures canadiennes instaurant une politique de priorité aux fournisseurs canadiens et au contenu canadien dans les achats fédéraux stratégiques ainsi qu'une politique de priorisation des matériaux canadiens dans les marchés publics fédéraux.

Aucune accession n'a connu d'avancée concrète malgré le très fort soutien des parties aux accessions de l'Albanie et du Costa Rica. La Chine travaille quant à elle à une nouvelle offre.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Comité de l'accès au marché – 16 et 17 mars 2026

Le comité a examiné 7 nouvelles préoccupations commerciales et 26 préoccupations commerciales déjà soulevées.

Le comité a également fait le point sur l'état des lieux des sessions thématiques, qui ont porté en 2025 sur les trois sujets suivants : la résilience des chaînes d'approvisionnement, le verdissement du système harmonisé, et l'amélioration du système harmonisé en ce qui concerne les produits menstruels.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a informé le comité des développements récents liés au Système harmonisé, et a rappelé que le cycle de révision pour 2033 a été lancé.

Le Secrétariat de l'OMC a présenté le *Tariff and Trade Data*, une plateforme visant à apporter plus de transparence et un meilleur accès aux données commerciales, lancée en mars 2025, et a présenté son rapport sur l'état des listes de concessions des Membres.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires – 11 au 13 mars 2026

Les membres ont exprimé 76 préoccupations commerciales spécifiques, dont 12 nouvelles, ce qui constitue un niveau record.

Les facilitateurs du Chili et de la Nouvelle-Zélande ont conduit la troisième réunion du **groupe de travail sur la transparence**, mis en place suite au 6^e examen sur le fonctionnement du comité. Sur la base des propositions de cinq Membres ainsi que des trois organismes internationaux normatifs (OMSA, CIPV, Codex), les discussions portent sur des évolutions ciblées du format de notifications, dans le but d'améliorer la compréhension de leur contenu et de leur impact par toutes les parties prenantes.

Prochaines échéances :

4^e groupe de travail sur la transparence 28 avril

Comité SPS 24-26 juin

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Réunion extraordinaire de l'Organe de règlement des différends (ORD) – 19 mars 2026

L'ORD s'est réuni de manière exceptionnelle le 19 mars à la demande de l'Indonésie.

DS 593 UE - Huile de palme et biocarburants à base d'huile de palme (Indonésie)

L'Indonésie a demandé à l'ORD de l'autoriser à suspendre des concessions à l'égard de l'UE, car elle estime que celle-ci ne s'est mise en conformité avec le rapport rendu le 22 février 2025 concernant les mesures européennes sur les biocarburants. Lors de la dernière session de l'ORD en février, l'UE avait fait état des progrès dans la mise en œuvre du rapport.

L'UE a contesté la demande indonésienne conformément à l'article 22.6 du Mémoire d'accord. Dans sa notification, l'UE annonce contester la demande indonésienne sur la base des arguments suivants :

- la procédure prévue à l'article 22.3 du Mémoire d'accord n'aurait pas été respectée car le retrait des concessions doit être opéré, selon le principe général, dans le même secteur que celui qui a fait l'objet du contentieux initial ;
- la proposition ne serait pas conforme aux obligations de l'Indonésie au titre de l'article 22.3 du Mémoire d'accord, notamment en ce qui concerne l'étendue de la suspension des concessions (calcul du montant).

DS 632 - Chine - Brevets essentiels à une norme (UE)

L'UE a formulé pour la seconde fois sa demande d'établissement d'un groupe spécial.

L'ORD a procédé à l'établissement du groupe spécial et les Membres suivants ont réservé leurs droits de tierces parties : États-Unis, Inde, Canada, Colombie, Brésil, Japon, Australie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Singapour, Russie, Indonésie et Pakistan.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Vie de la délégation

La déléguée permanente, Emmanuelle IVANOV-DURAND, son adjointe Alix RANCUREL et la conseillère Agriculture Maria COSME ont accompagné le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Monsieur Nicolas FORISSIER à la 14e Conférence ministérielle de l'OMC à Yaoundé.





Maria COSME

Notre conseillère Agriculture/Pêche prend un nouveau chemin.

Toute l'équipe de la DP lui souhaite le meilleur pour la suite !!! 😊

Calendrier

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC](#)

La direction générale du Trésor présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND - Diffusion : Jeanne Madeleine EBIMBE MBONGUE

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

S'abonner/Se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr